

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 1^{er} septembre 2023**

Date de la convocation : 28/08/2023
Date d'affichage : 28/08/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : ADHESION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS EMPLOIS PARTAGES

L'an deux mil vingt-trois et le premier septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Éric BONAFE, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15 Votant 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un arrêté maladie d'un agent technique, ce service est en sous-effectif. Compte tenu de la charge du travail des agents techniques (travaux appartement Peyral, prêt de matériel, surveillance de l'eau etc,) et de leurs congés annuel, la commune a fait appel au GEEP, groupement d'Employeurs Emplois Partagés, afin de trouver un contractuel.

Le GEEP met à disposition un agent, il assure toutes les obligations liées à la fonction d'employeur (déclarations, rémunération ...).

Le montant de l'adhésion au GEEP est de 100 €/an.

Les frais pour la commune sont de 16% du salaire brut/mois plafonné à 160 €.

La convention est conclue du 14/08 au 29/09/2023.

Le contractuel travaille 17h/semaine.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE d'adhérer au Groupement d'Employeurs Emplois Partagés .
APPROUVE la convention avec le GEEP et autorise Madame le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification à DEVE

Date de réception de l'AR: 05/09/2023

034-213401979-20230901-DE_2023_047-DE